

Conseillers en exercice :	26
Présents :	22
Pouvoirs :	4

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 23/12/2024

Reçu en préfecture le 23/12/2024

Publié le 23/12/2024

ID : 014-211407127-20241217-12CM2024069-DE



EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/12/2024

Référence de la délibération : 12-CM-2024-069

Date de convocation du CM : 11/12/2024

DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 17/12/2024

12-CM-2024-069 – Décision modificative n° 1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis émis par la commission finances, personnel et administration générale du 10 décembre 2024,

Considérant qu'il convient de régulariser une erreur d'imputation sur une subvention reçue en 2022,

Considérant qu'il convient d'intégrer les études, suivies de travaux, réalisées en 2012, 2016 et 2017,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 26 voix, 25 pour et 1 contre (M. Thomas),

Article 1 : DÉCIDE de passer la décision modificative comme suit :

Investissement dépenses :

- Chapitre 13 - Article 13148 : + 1 899,00 €
- Chapitre 041 - Article 2128 : + 8 136,00 €
- Chapitre 041 - Article 2151 : + 3 360,00 €
- Chapitre 041 - Article 2313 : + 2 076,00 €

Investissement recettes :

- Chapitre 13 - Article 13248 : + 1 899,00 €
- Chapitre 041 - Article 2031 : + 13 572,00 €

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le comptable public.

Le Maire,

Christian Le Bas

